

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 septembre 2023 à 19h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230912-DM48-2023-09-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Date de la convocation : 05/09/2023

Date d'affichage : 05/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

**L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, à vingt heures**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 05/09/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine –M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina -

**Pouvoirs déposés** : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M PADET René - M YENIL Etienne donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - M DUCROUX Loïc donne pouvoir à M CHOMAT Pascal

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CARTON Marie Claude

**Objet : Rapport annuel du délégataire – Assainissement – Année 2022**

M. le Maire expose que les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Monsieur Nicolas FECHE présente le rapport annuel du service de l'assainissement collectif établi par LA SAUR, Centre Rhône-Alpes Auvergne, société avec un contrat se terminant le 31 Octobre 2028.

Monsieur FECHE communique à l'assemblée une adresse mail où il est possible de connaître la qualité et la potabilité de l'eau de Balbigny :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PREND acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2022 et charge M. le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

Le Maire,  
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A. Balbigny, le 12/09/2023

